

**EUROPE CRÉATIVE  
MEDIA**



Europe  
Créative  
**MEDIA**

**Europe  
Créative**

**Introduction**

- 3 Europe Créative
- 4 Commission européenne
- 5 Agence EACEA

**Production Indépendante**

- 7 Développement - Projet Isolé
- 9 Développement - Slate Funding
- 11 Programmation TV

**Distribution**

- 13 Distribution - soutien sélectif
- 15 Distribution - soutien automatique
- 17 Agents de Vente / Réseau de Salles

**Promotion**

- 18 Festival
- 19 Accès au Marché

**Formation**

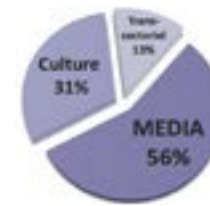
- 21 Formation

**Nouveaux Soutiens**

- 22 Jeu Vidéo
- 23 Développement des Audiences
- 23 Fonds de Coproduction

**Information**

- 24 Contacts

**EUROPE CRÉATIVE : programme de soutien de l'Union européenne aux secteurs de la culture et de la création**

Doté de 1,46 milliard d'euros pour la période 2014/2020, Europe Créative réunit sous un même programme les volets Culture et MEDIA avec pour ambition de promouvoir la diversité et le patrimoine culturels européens et de renforcer la compétitivité des secteurs culturels et créatifs.

4 objectifs spécifiques ont été formulés pour répondre aux problématiques du secteur :

- soutenir sa capacité à opérer à l'échelle transnationale,
- encourager la circulation des œuvres et des opérateurs et atteindre de nouveaux publics,
- renforcer la capacité financière, en particulier des PME et organismes européens,
- favoriser la coopération politique transnationale afin d'appuyer l'élaboration des politiques, l'innovation, le développement des publics et la création de nouveaux modèles commerciaux.

Le volet MEDIA concerne spécifiquement l'industrie du cinéma, de l'audiovisuel et du jeu vidéo. Il soutient financièrement les professionnels européens\* (producteurs, distributeurs, agents de vente, organisateurs de formation et d'événements...) dans le développement, la distribution et la promotion de leurs projets, notamment au-delà de leur pays d'origine. Il encourage également les évolutions technologiques et favorise la création de réseaux transeuropéens.

En 2014, 3 nouvelles aides ont été lancées portant sur : le Développement de l'Audience & l'Éducation à l'Image, les Fonds Internationaux de Coproduction et les Jeux Vidéo. D'autres innovations suivront parmi lesquelles la création d'un nouvel outil de financement pour le secteur de la création.



© Commission européenne

« Europe Créative est un nouveau programme construit sur 2 enjeux fondamentaux : promouvoir la diversité culturelle et linguistique de l'Europe et renforcer la compétitivité des secteurs culturels et audiovisuels. En réunissant les précédents programmes Culture et MEDIA, Europe Créative entend relever les défis propres aux secteurs liés à la création : la fragmentation des marchés européens, la mutation numérique et le manque d'accès aux financements. Europe Créative ne peut à lui seul résoudre tous les problèmes, même avec un budget en hausse de 9 % comparé au précédent budget de la période 2007/2013, mais je suis néanmoins persuadé que ce programme constitue un outil indispensable pour les secteurs culturels et créatifs, pour les 8 millions de personnes qui y travaillent en Europe et pour l'ensemble des publics européens. »

Michel Magnier, Directeur Culture et Créativité, Commission européenne



© Commission européenne

« Nous avons des attentes très fortes concernant ce nouveau programme Europe Créative. Nous savons tous que le programme MEDIA, ainsi que le programme Culture, ont obtenu des résultats importants au fil des ans. Mais l'ensemble du secteur de la création doit toujours faire face à de nouveaux défis et saisir de nouvelles opportunités, tester de nouvelles approches et de nouveaux modèles économiques, et s'ouvrir à de nouveaux partenariats afin d'atteindre et élargir ses publics.

Avec Europe Créative, nous contribuons à relever les défis de la diversité culturelle et de la compétitivité, en tenant compte des conséquences de la mutation numérique, du changement des comportements des publics et des difficultés d'accès aux financements dans tous les domaines de la création. Ce programme

mettra l'accent sur des projets à forte valeur ajoutée européenne et continuera d'encourager l'innovation et l'adaptabilité partout où cela s'avèrera nécessaire. »

Xavier Troussard, Chef de l'Unité MEDIA, Commission européenne



© Commission européenne, EACEA

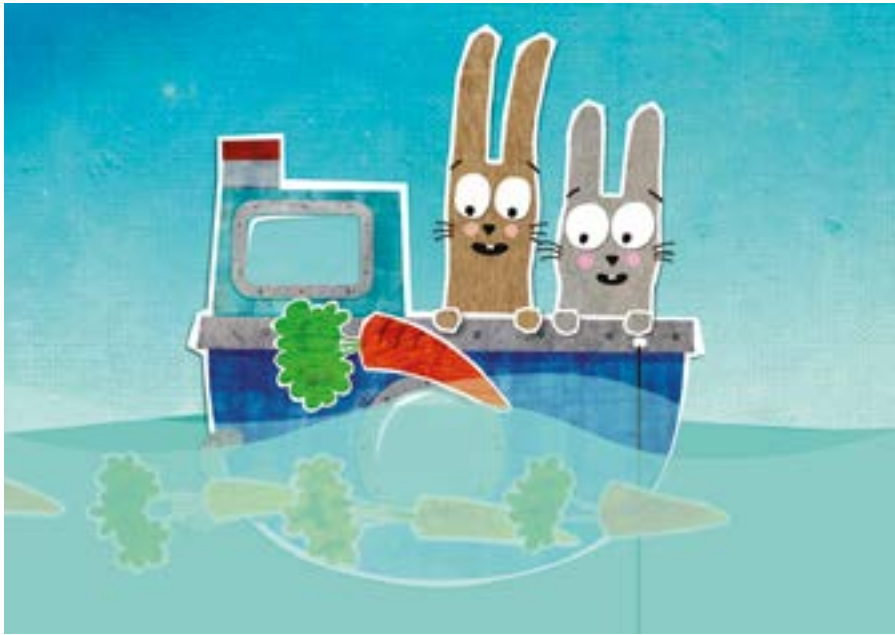
« Europe Créative et son volet MEDIA inscrivent les grands schémas de financement que sont la distribution, le développement, la promotion et la formation dans une continuité par rapport au programme précédent, tout en ajustant quelques priorités au sein de chacune des actions. Innovation, diversité et potentiel de circulation plus grands sont autant de critères que nous souhaitons prendre davantage en compte pour évaluer les demandes de soutien. Nous testons par ailleurs 3 nouvelles initiatives en 2014 : un mécanisme de financement propre aux jeux vidéo, un soutien aux fonds de coproduction - qui in fine bénéficie aux producteurs - et une aide au développement de l'audience et aux actions d'éducation à l'image.

Au niveau des candidatures, si le mécanisme des appels à propositions ne change pas, toutes les demandes de subvention Europe Créative se font désormais via un formulaire *online*. Ce changement devrait permettre une meilleure fluidité du traitement des milliers de demandes de soutien que nous recevons chaque année. »

Sari Vartiainen, Chef de l'Unité MEDIA, Agence Exécutive Education, Audiovisuel & Culture



UNE PROMESSE  
Réalisateur : Patrice Leconte © Fidélité Films



LE PARFUM DE LA CAROTTE  
Réalisateurs : Rémi Durin, Arnaud Demuyneck, Pascale Hecquet © Zadig Productions, Arte



CARICATURISTES, FANTASSINS DE LA DÉMOCRATIE - Réalisatrice : Stéphanie Valloatto © Oi Oi Oi Productions, Cinextra Productions, Studio Orange, France 3 Cinéma, Panache Productions, La Compagnie Cinématographique, B-Movies

### MEDIA ACCOMPAGNE LES PRODUCTEURS EUROPÉENS INDÉPENDANTS DANS LE DÉVELOPPEMENT DE LEURS PROJETS.

#### Qui peut déposer ?

Toute société établie dans l'un des pays MEDIA et détenue majoritairement par des ressortissants de ces pays ayant déjà produit une œuvre éligible distribuée commercialement dans les 2 années précédant la publication de l'appel.

La société candidate doit détenir la majorité des droits sur le projet soumis.

#### Quels projets ?

Sont éligibles :

- les œuvres destinées à une distribution en salles d'au moins 60' (fiction, documentaire de création et animation),
- les œuvres destinées à une diffusion TV ou plateforme numérique d'au moins 90' pour la fiction (unitaire ou série), 24' pour l'animation (unitaire ou série) ou 50' pour le documentaire de création (en unitaire ou en série d'au moins 25' par épisode).

Le projet ne doit pas entrer en production avant 8 mois à compter de la demande de subvention.

#### Quels montants ?

Les subventions sont accordées sous forme de forfait :

- fiction : 30 000 € (budget de production < 1,5 M€) / 50 000 € (budget de production > 1,5 M€),
- animation : 60 000 €
- documentaire de création : 25 000 €

Les soutiens ne peuvent dépasser 50 % des coûts de développement éligibles (acquisition des droits, écriture, repérages, recherche de partenaires artistiques, techniques et financiers, établissement des budgets...).

#### A savoir

Une même entreprise ne peut déposer qu'une seule demande de soutien au développement par appel à propositions. Les candidatures peuvent être déposées à compter de la publication de l'appel et avant les dates limites de dépôt indiquées (généralement 2 par an).

### CRITÈRES DE SÉLECTION

- Pertinence et valeur ajoutée européenne
- Qualité du contenu et des activités
- Diffusion des résultats du projet
- Qualité de l'équipe du projet - impact et durabilité.

Points supplémentaires pour les :

- candidatures issues de pays à faible capacité de production
- projets ciblant un jeune public
- coproductions entre pays MEDIA de langue différente.

Chaque année, MEDIA soutient environ 160 projets isolés.

En 2014, le budget global dédié au développement (projets isolés et catalogues) s'élève à 17,5 millions d'euros.

### **MEDIA ACCOMPAGNE LES PRODUCTEURS EUROPÉENS INDÉPENDANTS DANS LE DÉVELOPPEMENT DE LEURS CATALOGUES DE PROJETS (SLATE-FUNDING).**

#### **Qui peut déposer ?**

Toute société de production établie dans l'un des pays MEDIA et détenue majoritairement par des ressortissants de ces pays pouvant justifier d'une expérience antérieure. Les candidats doivent avoir déjà produit une œuvre éligible (2 pour la France) distribuée(s) commercialement dans au moins 3 pays (hors pays d'origine) au cours des 5 années précédant la publication de l'appel.

Les sociétés candidates doivent détenir la majorité des droits sur les projets soumis.

#### **Quels projets ?**

Sont éligibles :

- les œuvres destinées à une distribution en salles d'au moins 60' (fiction, documentaire de création et animation),
- les œuvres destinées à une diffusion TV ou plateforme numérique d'au moins 90' pour la fiction (unitaire ou série), 24' pour l'animation (unitaire ou série) ou 50' pour le documentaire de création (en unitaire ou en série d'au

moins 25' par épisode).

Les projets soumis ne doivent pas entrer en production avant 8 mois à compter de la demande de subvention.

#### **Quels montants ?**

De 70 000 à 150 000 € (documentaires) ou à 200 000 € (fiction et animation) maximum par catalogue – de 10 000 à 60 000 € pour chaque projet du catalogue.

Les soutiens ne peuvent dépasser 50 % des coûts de développement éligibles (acquisition des droits, écriture, repérages, recherche de partenaires artistiques, techniques et financiers...).

#### **A savoir**

Une même entreprise ne peut déposer qu'une seule demande de soutien au développement par appel à propositions. La candidature peut être soumise à compter de la publication de l'appel et avant les dates limites de dépôt fixées.



BIRD PEOPLE

Réalisatrice : Pascale Ferran © Archipel 35 (Carole Bethuel)



BABY BALLOON

Réalisateur : Stefan Liberski © Versus Production

#### **CRITÈRES DE SÉLECTION**

- Pertinence et valeur ajoutée européenne
- Qualité du contenu et des activités
- Diffusion des résultats du projet
- Qualité de l'équipe du projet
- Caractère innovant.

Les candidatures issues de pays à faible capacité de production sont encouragées.

Chaque année, MEDIA soutient environ 80 catalogues de projets.

En 2014, le budget global dédié au développement de projets isolés et de catalogues de projets s'éleva à 17,5 millions d'euros.



AINSI SOIENT-ILS (Saison 2)  
© Zadig Productions



CALIMERO CGI © Gaumont Animation, Gaumont Télévision  
Studio Campedelli, TV Tokyo, Kodansha, Calidra, Pagot

### MEDIA ACCORDE DES SUBVENTIONS À LA PRODUCTION D'ŒUVRES TÉLÉVISUELLES QUI BÉNÉFICIENT D'ENGAGEMENTS DE PLUSIEURS DIFFUSEURS EUROPÉENS.

#### Qui peut déposer ?

Toute société de production audiovisuelle indépendante, établie dans l'un des pays MEDIA, productrice majoritaire de l'œuvre concernée.

#### Quels projets ?

Sont éligibles les œuvres destinées à une diffusion télévisuelle, bénéficiant de la participation financière d'au moins 3 diffuseurs européens originaires de 3 pays MEDIA.

Il peut s'agir de programmes unitaires ou de séries dans les catégories suivantes :

- fiction (durée totale ≥ 90')
- animation (durée totale ≥ 24')
- documentaire de création (durée totale ≥ 50')

#### Quels montants ?

- Fiction : jusqu'à 500 000 € (ou 1 M€ pour les séries d'au moins 6 épisodes ≥ 45' et disposant d'un budget de production > 10 M€), dans la

limite de 12,5 % du budget.

- Animation : jusqu'à 500 000 € dans la limite de 12,5 % du budget.

- Documentaire de création : jusqu'à 300 000 € dans la limite de 20 % du budget.

En 2014, le budget total disponible pour ce soutien s'élève à 11,8 millions d'euros.

#### A savoir

Les œuvres candidates doivent avoir acquis au moins 50 % de leur financement. 50 % du financement doivent être d'origine européenne.

La demande de soutien doit être déposée au plus tard le 1<sup>er</sup> jour de tournage. 2 dates de dépôt sont fixées chaque année.

En fiction, les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> saisons d'une série sont désormais éligibles.

### CRITÈRES DE SÉLECTION

- Pertinence et valeur ajoutée européenne
- Qualité du contenu et des activités
- Diffusion des résultats du projet, effet et durabilité
- Qualité de l'équipe du projet

Points supplémentaires : projets ciblant un jeune public, candidatures issues de pays à faible capacité de production, projets de coproductions entre partenaires MEDIA de langues différentes.



APOCALYPSE, LA 1<sup>ère</sup> GUERRRE MONDIALE  
© CC&C Clarke Costelle & Co

**DISTRIBUTION - SOUTIEN SÉLECTIF**

ALABAMA MONROE (THE BROKEN CIRCLE BREAKDOWN)  
Réalisateur : Felix Van Groeningen © Menuet



SHIRLEY: VISIONS OF REALITY  
Réalisateur : Gustav Deutsch © KGP (Jerzy Palacz)

**MEDIA ENCOURAGE LES DISTRIBUTEURS À INVESTIR DANS LA PROMOTION ET LA DISTRIBUTION DE FILMS EUROPÉENS NON NATIONAUX.****Qui peut déposer ?**

Les groupements d'au moins 7 distributeurs européens, coordonnés par un agent de vente internationale, qui assurent la distribution d'un film européen hors de son territoire d'origine.

**Quels films ?**

Les œuvres européennes (produites majoritairement par des producteurs établis dans des pays MEDIA et réalisées avec une participation significative de professionnels de ces pays) récentes, de fiction, d'animation ou de documentaire, destinées à une sortie en salles.

Les films allemands, anglais, espagnols, français et italiens dont le budget de production est supérieur à 10 millions d'euros ne sont pas éligibles.

Les films retenus devront sortir en salles dans les 18 mois qui suivent le dépôt de la demande.

**Quels montants ?**

Les soutiens financiers sont des subventions accordées aux distributeurs sous forme de forfait dont le montant est calculé en fonction du territoire de distribution et de la taille de la sortie (nombre maximum d'écrans atteints sur une semaine).

Les montants vont de 2 800 € (1 à 2 écrans) à 150 000 € (≥ 200 écrans) pour une campagne de distribution française ; de 4 800 € (1 à 2 écrans) à 59 100 € (≥ 40 écrans) pour une campagne belge et de 3 000 € (1 à 2 écrans) à 8 700 € (≥ 8 écrans) pour une campagne luxembourgeoise.

**A savoir**

Les demandes doivent être envoyées, au plus tard, le jour de la sortie du film en salles. Les candidatures peuvent être déposées à compter de la publication de l'appel à propositions et avant les dates limites de dépôt indiquées (2 par an).

**CRITÈRES DE SÉLECTION**

- Nombre de distributeurs dans le groupement
- Nombre de distributeurs ayant généré un fonds potentiel dans le cadre du soutien automatique à la distribution (voir page 15)
- La distribution des films issus des pays à faible capacité de production est encouragée

Le groupement de distributeurs qui obtient la meilleure note en présentant un film pour enfants (hors animation) sera automatiquement sélectionné.

Chaque année, MEDIA soutient environ 400 campagnes de distribution à travers l'Europe.

En 2014, le budget global dédié à ce soutien s'élève à 8 millions d'euros.

## DISTRIBUTION - SOUTIEN AUTOMATIQUE



WE ARE THE BEST!  
Réalisateur : Lukas Moodysson © Memfis Film/P-A Jörgensen



MR TURNER  
Réalisateur : Mike Leigh © Thin Man Films Ltd

### LES DISTRIBUTEURS DE FILMS EUROPÉENS NON NATIONAUX PEUVENT ÉGALEMENT BÉNÉFICIER D'UN SYSTÈME AUTOMATIQUE DE SOUTIEN.

#### Qui peut déposer ?

Tout distributeur originaire d'un pays MEDIA ayant préalablement distribué au moins une œuvre européenne non nationale.

#### Quels films ?

Les œuvres européennes (produites majoritairement par des producteurs établis dans des pays participant au programme et réalisées avec une participation significative de professionnels de ces pays) récentes, de fiction, d'animation ou de documentaire d'au moins 60'.

#### Quels montants ?

Les subventions sont calculées en fonction des entrées payantes réalisées par les films, de leur origine et de leur territoire de distribution. Le soutien est majoré ou minoré

selon les coefficients suivants :

Territoires de distribution	Nombre d'entrées		
	25 000	100 000	200 000
Belgique	25 000	100 000	200 000
France	75 000	300 000	600 000
Luxembourg	4 000	16 000	32 000
<b>Coefficients</b>	<b>150%</b>	<b>100%</b>	<b>35%</b>

#### A savoir

Les demandes pour la génération du soutien sont déposées une fois par an (généralement fin avril).

Les demandes de réinvestissement doivent être déposées dans les 18 mois qui suivent la publication de l'appel.



Chaque année, plus de 250 distributeurs européens bénéficient des fonds du soutien automatique à la Distribution.

Le budget global dédié à ce soutien s'élève pour 2014 à 22,7 millions d'euros.

#### RÉINVESTISSEMENT DU SOUTIEN MEDIA

Les soutiens générés doivent être réinvestis en coproduction, minima garantis ou frais de distribution. Seuls les distributeurs ayant généré un soutien de plus de 15 000 euros pour la France, 7 500 euros pour la Belgique et 2 500 euros pour le Luxembourg pourront déposer des demandes de réinvestissement.



## AGENTS DE VENTE &amp; RÉSEAU DE SALLES



PUPPY LOVE  
Réalisatrice : Delphine Lehericéy © Entre Chien et Loup



XENIA  
Réalisateur : Panos H. Koutras © 100% Synthetic Films, Wrong Men

### MEDIA SOUTIEN FINANCIÈREMENT LES AGENTS DE VENTE INTERNATIONALE QUI FONT LE LIEN ENTRE LES SECTEURS DE LA DISTRIBUTION ET DE LA PRODUCTION...

#### Qui peut déposer ?

Toute société européenne qui agit en tant que mandataire de vente d'au moins 8 films européens (dont au moins 1 non national) dans au moins 10 pays MEDIA sur une période de référence donnée et qui peut apporter la preuve de la distribution d'au moins 3 de ces films dans au moins 3 pays MEDIA.

#### Quels films ?

Les œuvres européennes récentes de fiction, d'animation ou documentaire, d'une durée minimale de 60'.

#### Quels montants ?

Le soutien est calculé en fonction de l'activité de l'agent de vente et se décompose en 2 phases :

- un montant fixe de 20 000 euros,
- un fonds additionnel obtenu en fonction des montants générés par les films européens non nationaux dans le cadre du soutien auto-

Chaque année, près de 30 agents de vente européens bénéficient des fonds du soutien MEDIA. Le budget global dédié à ce soutien s'élève pour 2014 à 2,75 millions d'euros.

matique à la distribution (voir p. 15). Le soutien généré doit ensuite être réinvesti en minima garantis ou coûts de promotion et de marketing liés à la vente de films européens non nationaux.

#### A savoir

Les demandes pour la génération du soutien sont déposées une fois par an (généralement mi juin). Les demandes de réinvestissement doivent être déposées en respectant un délai déterminé.

### ... ET DES SALLES DE CINÉMAS, ORGANISÉES EN RÉSEAU, DIFFUSANT DES ŒUVRES EUROPÉENNES.

  
EUROPA CINEMAS  
MEDIA - PROGRAMME DE L'UNION EUROPÉENNE

**682 VILLES, 1 182 SALLES, 3 194 ÉCRANS**

Créé en 1992, Europa Cinemas est le premier réseau de salles à programmation majoritairement européenne. Son objectif est d'apporter, grâce notamment au financement du programme Europe Créative, un soutien opérationnel et financier aux salles qui s'engagent à programmer un nombre significatif de films européens non nationaux et à mettre en place des actions d'animation et de promotion en direction du jeune public.

### **MEDIA SOUTIEN LES FESTIVALS QUI PROPOSENT UNE PART SIGNIFICATIVE D'ŒUVRES EUROPÉENNES ET TRAVAILLENT SUR LE DÉVELOPPEMENT DES PUBLICS.**

#### **Qui peut déposer ?**

Tout organisme européen, public ou privé, mettant en œuvre un festival audiovisuel ayant lieu dans un pays MEDIA.

#### **Quels projets ?**

Sont éligibles les festivals dont la programmation comprend soit au moins 70 % d'œuvres européennes, soit au moins 100 longs ou 400 courts métrages, originaires d'au moins 15 pays membres du programme. Plus de la moitié de ces films doit être non nationale. Les festivals doivent également favoriser la présence de professionnels non nationaux et faire la preuve d'une audience croissante.

#### **Quels montants ?**

Les subventions sont accordées sous forme de forfaits variant en fonction du nombre de films européens programmés de 27 000 € à 75 000 € (ou de 19 000 € à 33 000 € pour les festivals de courts métrages).

#### **A savoir**

Les candidatures doivent être déposées, selon le semestre auquel se tient l'événement, à l'une des 2 dates limites de dépôts fixées par l'appel à propositions bisannuel. Les organismes retenus établiront avec MEDIA une convention cadre de partenariat sur 2 ans.

CATALOGUE  
DES FESTIVALS



MEDIA soutient chaque année une centaine de festivals à travers l'Europe.

Le budget dédié à ce soutien en 2014 s'élève à 3,25 millions d'euros.

#### **CRITÈRES DE SÉLECTION**

- Activités vers le public, mécanismes de sensibilisation & actions d'éducation à l'image 40 %
- Dimension européenne et diversité de la programmation 25 %
- Audience & impact sur la promotion et la circulation des œuvres 30 %
- Expérience de l'équipe 5 %

### **MEDIA SOUTIEN LES ACTIONS COMMUNES EUROPÉENNES DE PROMOTION QUI FACILITENT ET ENCOURAGENT LES ÉCHANGES ENTRE LES PROFESSIONNELS (B TO B).**

#### **Qui peut déposer ?**

Tout organisme européen (société commerciale, association, fondation, société de droit public) originaire d'un pays MEDIA.

#### **Quels projets ?**

3 types d'actions, mises en œuvre dans, ou à l'extérieur, des pays MEDIA, peuvent être soutenues :

- l'accès des professionnels européens aux marchés physiques,
- les outils en ligne destinés aux professionnels,
- les activités communes européennes de promotion.

#### **Quels montants ?**

Les subventions accordées ne peuvent excéder :

- 60 % du total des coûts éligibles de l'action lorsque celle-ci se déroule dans des pays MEDIA,
- 80 % du total des coûts éligibles de l'action lorsque celle-ci se déroule dans des pays ne

participant pas au volet MEDIA.

#### **A savoir**

Les candidatures doivent être déposées en fonction de la date à laquelle se tient l'événement.

Se référer aux sites web des bureaux MEDIA ou aux lettres d'information pour connaître les dates limites.

Le budget total disponible pour 2014 est estimé à 4,47 millions d'euros.

MEDIA soutient plusieurs sites web et outils informatiques professionnels, et environ 70 marchés, rencontres B to B et événements promotionnels.

CATALOGUE  
DES MARCHÉS  
& RÉSEAUX



#### **CRITÈRES DE SÉLECTION**

- Pertinence du contenu de l'action (dimension internationale/européenne) par rapport aux objectifs de l'appel à propositions et aux besoins de l'industrie 20 %
- Qualité du contenu et des activités 40 %
- Diffusion des résultats du projet, effet et durabilité 30 %
- Qualité de l'équipe du projet 10 %



FESTIVAL SÉRIES MANIA - FORUM DE COPRODUCTION 2013  
© Nathalie Prebende

## FORMATION



EAVE Producers' Workshop  
© EAVE



CARTOON 360  
© Cartoon

### **MEDIA COFINANCE LES FORMATIONS PERMETTANT AUX PROFESSIONNELS D'ACCROÎTRE LEURS COMPÉTENCES SUR LE MARCHÉ EUROPÉEN ET INTERNATIONAL.**

#### Qui peut déposer ?

Tout organisme européen, public ou privé, mettant en œuvre une activité de formation à destination des professionnels du secteur audiovisuel et cinématographique, ainsi qu'à ceux des secteurs juridiques, bancaires et financiers spécialisés dans le domaine audiovisuel.

#### Quels projets ?

Sont éligibles les formations visant à développer la capacité des professionnels à intégrer une dimension européenne et/ou internationale dans leurs travaux en améliorant leur expertise dans les domaines suivants :

- conquête de nouveaux publics (conception, commercialisation, distribution et exploitation),
- gestion financière et commerciale, afin notamment de stimuler l'accès au financement,
- conception et production d'œuvres,
- opportunités et défis du passage au numérique.

#### Quels montants ?

Les subventions s'élevont à 60 % maximum du montant total des coûts éligibles (salaires, rémunération des experts & tuteurs, frais de voyage et d'hébergement, matériel didactique, traduction...) pour les actions européennes et 80 % pour les actions internationales.

#### A savoir

Les organismes de formation soumettent leur projet dans le cadre d'un appel à propositions bisannuel en vue d'établir avec MEDIA une convention cadre de partenariat sur 2 ans.

**CATALOGUE  
DES FORMATIONS  
& RÉSEAUX**



MEDIA cofinance environ 80 activités de formation chaque année.

En 2014, 7,5 millions d'euros seront consacrés à ce soutien dont 20 % maximum à des activités internationales.

#### CRITÈRES DE SÉLECTION

- Qualité : format, groupe cible, expertise, rentabilité de l'activité 40 %
- Pertinence et valeur ajoutée européenne 30 %
- Qualité de l'équipe du projet 20 %
- Diffusion des résultats, effet & durabilité 10 %

**DEPUIS 2014, MEDIA SOUTIENT LE DÉVELOPPEMENT DE PROJETS DE JEU VIDÉO AYANT UN POTENTIEL DE CIRCULATION ÉLEVÉ, EN EUROPE ET AU-DELÀ.**

### Qui peut déposer ?

Toute société établie dans l'un des pays MEDIA et détenue majoritairement par des ressortissants de ces pays, ayant déjà produit un jeu vidéo distribué commercialement dans les 2 années précédant la publication de l'appel.

La société candidate doit détenir la majorité des droits sur le projet soumis.

### Quels projets ?

Sont éligibles les projets de jeu vidéo numérique, quelle que soit la plateforme ou la méthode de distribution envisagée, qui sont destinés à une exploitation commerciale et qui présentent une interactivité et une composante narrative marquées.

La version finale du jeu (*Gold Master*) ne doit pas être achevée dans les 8 mois qui suivent la soumission de la demande.

### Quels montants ?

Les subventions accordées ne peuvent

dépasser 50 % des coûts de développement éligibles (acquisition des droits, écriture, storyboard, définition des éléments visuels et sonores initiaux, préparation du calendrier de production, recherche de partenaires industriels et financiers...).

L'aide MEDIA est attribuée sous forme de subvention :

- de 10 000 à 50 000 € pour le développement d'un concept de jeu,
- de 10 000 à 150 000 € pour le développement d'un prototype jouable.

### A savoir

Un appel à propositions est lancé chaque année par la Commission européenne. Les candidatures peuvent être déposées à compter de sa publication et avant la date limite de dépôt fixée par celui-ci.

Nouveau soutien initié par Europe Créative, cet appel dispose d'un budget global de 2,5 millions d'euros en 2014.



PLANKTON INVASION  
© TeamTO - Vivi Film - Tinkertree

### CRITÈRES DE SÉLECTION

- Innovation & gameplay 30%
- Stratégie de développement & potentiel d'exploitation européenne et internationale 20%
- Stratégie de distribution et de commercialisation 20%
- Qualité et originalité du concept & stratégie de financement de la production 10%
- Qualité de l'équipe 10%
- Faisabilité 10%

**MEDIA VISE À PROMOUVOIR LA CULTURE CINÉMATOGRAPHIQUE ET À ACCROÎTRE LA CONNAISSANCE ET L'INTÉRÊT DU PUBLIC POUR LES ŒUVRES EUROPÉENNES.**

L'aide au développement des audiences soutient 2 types d'activités :

- les projets de coopération dans le domaine de l'éducation cinématographique (*film literacy*), impliquant plusieurs partenaires européens et une proportion significative de films européens ;
- les activités de développement du public telles que la programmation sur différentes plateformes de films européens à succès et l'organisation d'événements promotionnels paneuropéens auprès du grand public.

Les projets soutenus pourront être cofinancés jusqu'à 60 % maximum de leurs coûts éligibles.

**EN 2014, LES FONDS DE COPRODUCTION INTERNATIONAUX POURRONT ÉGALEMENT BÉNÉFICIER D'UNE AIDE MEDIA.**

Sont éligibles les fonds de soutien à la coproduction internationale établis dans un pays MEDIA et actif depuis au moins un an.

MEDIA cofinancera les fonds soutenant les coûts de coproduction (à hauteur de 60 000 € maximum) de longs métrages distribués dans au moins 3 pays, dont 1 MEDIA et 1 tiers, ainsi que leur stratégie de distribution (15 000 € maximum par territoire).

Ces coproductions doivent être financées entre 20 % et 70 % par des producteurs européens pour les documentaires et entre 25 % et 70 % pour les films de fiction et d'animation.

En 2014, le budget global disponible pour cet appel est de 1,9 million d'euros.

Environ 10 projets européens d'éducation cinématographique et 10 projets de développement des publics devraient être soutenus en 2014.

L'appel à propositions 2014 est doté d'1,5 million d'euros.

Il cofinancera 4 à 7 fonds pour le soutien de 25 coproductions internationales.

Les bureaux d'information Europe Créative ont pour mission d'informer les professionnels sur les possibilités offertes par le programme et de les accompagner dans le montage des dossiers de demande.

### **BUREAU EUROPE CRÉATIVE FRANCE - MEDIA**

Nathalie Chesnel, Lilyane Crosnier, Gilda Fougeront, Christine Mazereau

9 rue Ambroise Thomas – F-75009 Paris

T + 33 (0)1 47 27 12 77 - [info@mediafrance.eu](mailto:info@mediafrance.eu)

[www.mediafrance.eu](http://www.mediafrance.eu)

### **BUREAU EUROPE CRÉATIVE STRASBOURG - MEDIA**

Aurélie Réveillaud

1 parc de l'Étoile - F-67076 Strasbourg Cedex

T + 33 (0)3 88 60 95 89 - [europecreativemedia@strasbourg.eu](mailto:europecreativemedia@strasbourg.eu)

[www.mediafrance.eu/strasbourg](http://www.mediafrance.eu/strasbourg)

### **BUREAU EUROPE CRÉATIVE BELGIQUE - MEDIA**

Thierry Leclercq

FWB - bd Leopold II, 44 - B-1080 Bruxelles

T + 32 2 413 22 45 - [info@mediadeskbelgique.eu](mailto:info@mediadeskbelgique.eu)

[www.mediadeskbelgique.eu](http://www.mediadeskbelgique.eu)

### **BUREAU EUROPE CRÉATIVE LUXEMBOURG**

Romain Kohn

5 rue Large - L-1917 Luxembourg

T + 352 247 82197 - [romain.kohn@creative-europe.etat.lu](mailto:romain.kohn@creative-europe.etat.lu)

[www.mediadesklux.eu](http://www.mediadesklux.eu)

### **Nouveau programme, nouvelle procédure !**

Les candidats doivent désormais s'inscrire au préalable sur le portail des participants (<http://ec.europa.eu/education/participants/portal/>) afin d'obtenir un code PIC.

Celui-ci leur permet d'accéder aux formulaires électroniques téléchargeables depuis les sites des Bureaux Europe Créative.